



Vacances d'été 2012



Centre de loisirs à la journée 3/12 ans

Mini camps et colonies à partir de 6 ans

Rythme N'Jeunes 11/17 ans

Séjour en Corse 13/17 ans

L'Accueil de Loisirs à la journée

Les Journées des P'tits Potes

3-12 ans

L'accueil de loisirs à la journée propose une offre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils peuvent y trouver détente et épanouissement dans un cadre chaleureux et sécurisé, prendre le temps de vivre au rythme tranquille des vacances, profiter de loisirs sportifs, créatifs et culturels avec leur groupe de copains.

Les groupes sont constitués en fonction de l'âge des enfants, et chacun peut ainsi profiter d'activités et d'espaces adaptés à ses goûts et à ses besoins. Le grand jardin permet des activités sportives, des grands jeux, des temps festifs, ou la création de cabanes pour les aventuriers !

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée, qui propose des activités, des sorties, et organise la vie quotidienne dans le cadre du projet éducatif de l'association.

Inscription à la journée ou demi-journée en fonction des souhaits et besoins des enfants et des familles.

DEVINETTE

Je ne fais pas de bruit
quand je me réveille
mais je réveille
tout le monde.

Qui suis-je ?

Réponse : Le soleil

Mini-camps

L'agence de Voyage des Kids

6-10 ans (CP)

L'agence de voyage des kids propose des mini-camps d'une durée de 5 jours et 4 nuits, occasion privilégiée de partir en vacances avec leurs amis hors du domicile familial.

Dans un cadre éducatif de qualité, ils vont pouvoir échanger, apprendre, découvrir un nouvel environnement et gagner en autonomie.

Les camps sont basés à Penestin, au camping Kerfalher. Entre plage de sable fin, criques sauvages et ports de pêche, de nombreuses activités seront proposées, sportives, de détente et de découverte.

Cette année plus que jamais, les enfants participeront à toutes les tâches de la vie quotidienne.

Des élections seront organisées chaque début de semaine pour déterminer de manière démocratique les rôles de chacun.

L'agence de voyage des kids propose 16 places par semaine pour les enfants de 6 ans (ayant déjà effectué leur CP), jusqu'à 10 ans.

L'équipe d'animateurs se compose d'un directeur, 2 animateurs (dont un surveillant de baignade), et d'un cuisinier.

Hébergement sous tentes, sous l'œil attentif de l'équipe d'animation !

L'AVENTURE NATURE

Du 9 au 13 Juillet

Toute cette semaine, Amusement, Emerveillement et Evasion sont au programme, grâce à deux journées complètes au parc animalier et botanique de Branféré. Avec l'aide de l'équipe pédagogique de l'école Nicolas Hulot, approche imaginaire, sensorielle et scientifique des différents lieux du parc.

- 2 journées au parc animalier de Branféré (Rallye, nourrissage des animaux, observation, enquête, orientation)
- Activités autour de la nature
- Plage et baignade
- Veillées proposées par l'équipe et les enfants

FORT BOYARD

Du 16 au 20 Juillet

Des épreuves, des énigmes, des découvertes, tel est le programme de ce deuxième camp de l'été. Il faudra donc faire preuve de bon sens, de courage, et savoir user de ses connaissances pour remporter le maximum de boyards en fin de semaine.

- 2 journées à « Terre de sel » Guérande : Découverte des Marais Salants, rencontre avec des Paludiers, activités pédagogiques « Les chemins du goût » et « aventure autour des salines »
- Epreuves sportives, énigmes, défis
- Plage et baignade
- Veillées proposées par l'équipe et les enfants

PEKIN EXPRESS

Du 23 au 27 Juillet

Des énigmes, des épreuves bonus malus (drapeau rouge, handicap...), différents moyens de transport, une seule équipe gagnante !

- Une journée « Accrospider filet » au parc Presqu'île aventure de Guérande
- Une journée Océarium du Croisic
- Du vélo
- Plage et baignade
- Veillées proposées par l'équipe et par les enfants



MONKEY KONG

Du 6 au 10 Août

Grimper, éviter les obstacles, se déplacer dans une boule géante, tout est possible cette semaine. Deux journées entières pour profiter à fond du parc « Monkey Forest », dans lequel vous passerez une nuit sous une yourte.

- 2 Journées complètes à Monkey Forest (St Molf)
- Nuit du 8 Août dans le parc
- Grands jeux
- Plage et baignade
- Veillées proposées par l'équipe et les enfants

HORSELAND

Du 13 au 17 Août

À Horseland, un ranch bordé de prairies, tous sont unis par la passion du cheval. C'est aussi l'endroit idéal pour pratiquer la vie en communauté, le respect et l'esprit d'équipe.

- 3 séances d'équitation dans la semaine
- Des activités nature
- Plage et baignade
- Veillées proposées par l'équipe et les enfants

MILLE MILLIONS DE MILLE SABORDS

Du 20 au 24 Août

Objectif de cette semaine : profiter du bord de mer à fond pour cette dernière semaine de camp avant la fin de l'été. Au programme, des activités Voile, de la pêche, des activités nature, des grands jeux.

- Activité Optimist et Catamaran (en fonction de l'âge)
- Pêche
- Plage et baignade
- Veillées proposées par l'équipe et les enfants

Les colonies

Les Grandes Aventures Juniors

8-12 ans

Les séjours 12 jours sont l'occasion rêvée pour partir avec des copains, mais peut-être aussi pour en rencontrer de nouveaux.

Ils permettent de sortir du quotidien, de découvrir de nouveaux horizons et de pratiquer des activités que l'on ne trouve pas dans notre région.

Temps de plaisir et de détente avant tout, ils permettent aussi l'apprentissage de la vie en société en favorisant la prise de responsabilités.

Chacune de ces aventures peut embarquer 20 « Juniors » de 8 à 12 ans. Elles sont encadrées par un directeur et deux animateurs diplômés, et les activités spécifiques par des moniteurs diplômés d'état dans leur spécialité.

L'hébergement est organisé sous tente, et le trajet effectué en train.

MONTAGNE ET EAUX VIVES

Du 9 au 20 Juillet

Départ pour les Pyrénées le Lundi 9 Juillet pour cette première aventure estivale, plus exactement à Saint-Béat, à 7 Kms de l'Espagne. Arrivée en soirée au camping « L'Abri d'Arlos », à proximité des activités sportives réservées : Rafting sur la Garonne, Spéléologie, Canyoning, Tir à l'arc et Kayak-Ball.

D'autres activités ludiques et de découverte seront proposées par l'équipe, en concertation avec les « aventuriers » (randonnées, découverte de la région...). L'emplacement exceptionnel de 4500 m2 uniquement réservé à notre groupe permettra d'organiser des grands jeux, des veillées, et pourquoi pas d'inviter de nouveaux amis puisque d'autres groupes seront présents sur des emplacements voisins.

Retour le 20 Juillet, avec l'envie de repartir.

L'AVENTURE NATURE DANS LES GORGES DU TARN

Du 6 au 17 Août

Départ de ce deuxième grand séjour de l'été le Lundi 6 Août, direction Aguessac, dans les Gorges du Tarn. Arrivée en fin de journée sur l'aire naturelle de camping Escapade, à l'entrée du village et à proximité des activités sportives.

Au programme de ces 12 jours, des activités sportives : Escalade/rappel, Randonnée verticale, Spéléologie découverte ou exploration (en fonction de l'âge), Via Ferrata, descente en Canoë ou kayak.

En Plus de ces activités déjà réservées, des randonnées, la découverte de la région, de la détente, des veillées, des amis.

Retour le 17 Août après ce grand bol d'air.



Réponse :
1 : Oiseau - 2 : Arbre - 3 : Echelle
4 : Escargot - 5 : Enfant



Rythme N'Jeunes

11-17 ans

Du lundi 09 juillet au vendredi 31 Août 2012

De 11h à 12h et de 14h à 17h30

De 20h à 22h (ou plus selon veillées)

Tout l'été, nous te proposerons des activités diverses et variées et au moins une activité sportive par jour. Mais tu peux également venir à Rythme N'Jeunes pour te retrouver tout simplement entre copains, écouter de la musique, lire une BD, faire un billard ou un baby foot....

Si tu as un projet en particulier, court métrage, tournoi de foot, stage ou autre, viens rapidement nous en faire part, pour que nous puissions l'organiser avec toi et que nous établissions un programme d'activités qui corresponde à tes envies.

Tu peux donc venir quand tu veux, pour la durée que tu veux, pour pratiquer une activité ou non, nous serons là pour te permettre de passer des vacances épanouissantes.

Le tarif de chaque activité dépend de ton adhésion ou non à Rythme N'Jeunes.

Si tu habites sur la commune d'Indre, nous pouvons te raccompagner le soir sur demande écrite de tes parents.

Les jeux sans frontières 44

12-16 ans

Du mercredi 22 au jeudi 23 août 2012

Grand tournoi interclub, où tu devras relever des défis complètement délirants, mouillés (s'il fait assez chaud) et battre des records complètement loufoques.

Les jeux de cette année sont sous le thème du sport dans le monde.

Pour participer, tu dois monter une équipe de 4 et créer le trophée de ton équipe.

Le mercredi soir, après une grande soirée dansante avec tous les jeunes d'Indre inscrits à Rythme N'Jeunes et les jeunes des autres clubs, nous dormons sous tente.

Stage de deejaying

Du 20 au 22 août 2012

2 demi-journées pour apprendre à animer une soirée musicale avec une mise en situation à la grande soirée dansante des jeux sans frontières le 22 août.



Corse 12 jours

13-17 ans

Du 8 au 19 juillet 2012

Pour 24 jeunes

Viens découvrir la Corse, ce petit bout de paradis entre la mer méditerranée et la montagne.

Tu pourras goûter au plaisir de la baignade dans une eau limpide sur des plages de sable blanc et pratiquer diverses activités nautiques dont la plongée sous marine. La Corse c'est aussi les randonnées en montagne, où tu croieras certainement des cochons sauvages.

Entre fonds sous marins et crêtes montagneuses, tu découvriras ainsi l'écosystème de l'île.

Tu dormiras sous tente dans un camping situé à 27 kilomètres d'Ajaccio en face des îles sanguinaires.

Mini camp Sports raid sèvre aventure

11-16 ans

Mercredi 18 au Jeudi 19 Juillet 2012

Tu défendras ton équipe en pratiquant une course d'orientation, du run and bike, du tir à la sarbacane et du canoë kayak et tout ceci dans le magnifique parc du Loiry et sur les bords de Sèvre à Vertou.

Le soir, tu partageras une tente avec ton équipe dans le même parc du Loiry.



Conditions D'accueil Des Adhérents

L'ACLEEA propose tout au long de l'année des loisirs aux enfants et aux jeunes âgées de 3 à 25 ans. Nous organisons donc des activités éducatives qui correspondent aux spécificités de chaque tranche d'âges et respectent les différents rythmes de vie des enfants. Ces activités sont agréées par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports et sont encadrées par des animateurs et directeurs diplômés ou en cours de formation.

I. Conditions de participation

La participation à une ou plusieurs activités de l'ACLEEA comporte l'application totale des conditions écrites ci-dessous.

I.1 L'inscription

Tout participant doit être membre de l'ACLEEA. L'adhésion, à caractère familial, permet à tous les membres d'une famille de pouvoir s'inscrire à une ou plusieurs activités de l'ACLEEA, quel que soit le lieu de déroulement de l'activité. Sa durée de validité est fixée pour une année pleine, de janvier à décembre inclus. Le prix de cette adhésion n'est en aucun cas, inclus dans le montant des participations financières aux activités. Cette adhésion permet à son titulaire de se présenter aux élections du conseil d'administration (collège parents).

I.2 Conditions particulières pour les mineurs

Toutes les dispositions relatives aux conditions générales s'appliquent aux mineurs, complétées des particularités suivantes; lors d'inscriptions pour les stages, séjours, centres de vacances, centre de loisirs et ateliers :

- Une autorisation parentale pour l'inscription d'un mineur à des activités de l'ACLEEA ; celle-ci doit être obligatoirement signée par le responsable légal du mineur souhaitant s'inscrire à des activités de l'ACLEEA. En effet, cette attestation comporte, entre autres, des recommandations médicales concernant la santé, mais aussi une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. Sur ce point, s'il y avait refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte.
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA, l'activité professionnelle des parents ou des représentants légaux, est à indiquer sur la fiche d'inscription.
- Pour les activités induisant un transport organisé par l'ACLEEA pour se rendre sur les lieux d'animation à l'aller et au retour, la prise en charge débute à partir du moment où le mineur est confié à une personne désignée par l'ACLEEA, chargée sur le lieu d'accueil du départ ou de l'arrivée, de l'encadrement, suivant les horaires indiqués sur les documents de présentation des activités.

I.3 Responsabilité des usagers

En cas de vandalisme, dégradations volontaires, vols, etc., la responsabilité individuelle de l'auteur, ou celle des parents ou des représentants légaux pour un mineur, pourra être engagée.

A cet effet, la Direction de l'ACLEEA peut prononcer l'exclusion du ou des participants à l'activité. Si cette exclusion concerne un ou des mineurs, les parents ou les représentants légaux sont tenus de prendre toutes dispositions, sans délai et à leurs frais. Ces conditions sont étendues à l'ensemble des activités que peut pratiquer un mineur dans les différents séjours, stages, centres de loisirs ou équipements de l'ACLEEA. Si lors d'une activité un incident ou un accident est commis involontairement par un usager, la responsabilité civile de l'auteur (ou de ses parents ou tuteur, s'il est mineur) pourra être engagée.

I.4 Règles de vie collective

Dans tous les séjours les équipes travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant entre autres des règles de vie collective à partager et respecter avec et par l'ensemble du groupe de jeunes participants.

En cas de non respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par la Direction du séjour pouvant aller d'un rappel aux règles de vie collective, à un contact avec les parents ou le responsable légal pour relater les faits d'indiscipline jusqu'au renvoi du séjour dans les conditions décrites au paragraphe « séjours écourtés ». Cette dernière mesure sera prise par la Direction de l'ACLEEA.

I.5 Règlement

Les règlements sont à effectués à l'ordre de l'ACLEEA, soit par courrier à « la maison des associations, 2 rue du stade 44610 Indre, soit à nos bureaux (avec les références de la facture au dos du chèque). Autres modes de paiement acceptés : chèques vacances (ANCV), bons vacances de la CAF, chèques de comité d'entreprise...

I.6 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement des prestations, l'usager ne pourra plus avoir accès aux activités de l'ACLEEA et, le cas échéant des poursuites pourront être engagées devant la juridiction compétente, pour assurer le recouvrement des arriérés éventuels.

I.7 Assurances

Tous les participants aux séjours ou stages de l'ACLEEA sont systématiquement couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de la SMAL, comprenant les garanties suivantes : individuelle accident, recours, dommage aux biens des participants, assistance (rapatriement...). Cette assurance est incluse dans le prix, elle ne couvre pas les risques d'annulation. Par ailleurs, l'ACLEEA dégage toute responsabilité en cas de perte d'objets et de vêtements personnels qui pourrait survenir durant les séjours ou stages. D'autre part, l'ACLEEA invite les familles à souscrire une assurance pour les autres risques non couverts et qui pourraient survenir (mutuelles complémentaires, responsabilité civile, multirisques etc...).

I.8 Litiges, compétence juridique

En cas de litige, le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur :

- en matière contractuelle, la juridiction du lieu ou la prestation a été réalisée,
- en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans le ressort de laquelle le dommage a été subi. Nota : les renseignements et informations contenus dans la présente plaquette sont donnés en l'état actuel de la législation et sous réserve de toute modification ultérieure sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

I.9 Loi informatique, fichiers et libertés

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Au cours de ses activités (séjours, centres de loisirs, ateliers) des personnels ou des personnes mandatées par l'ACLEEA peuvent être amenées à faire des photographies ou des films des participants en activités. Sauf avis contraire exprimé lors des prises de vue, ces documents pourront être utilisés par l'ACLEEA dans des buts d'informations ou de promotion (magazines, affiches, tracts).

2. Paiement des prestations

La tarification des activités de l'ACLEEA s'appuie, en règle générale, sur le quotient familial, ainsi que de la commune de résidence, entraînant ainsi une différenciation des prix, selon les revenus du foyer. Pour les centres de loisirs et les séjours à la semaine, cette tarification distingue aussi le fait que les usagers relèvent, ou non du régime général ou agricole de la Sécurité Sociale qui apporte une aide spécifique à l'organisateur. Le paiement doit intervenir à l'inscription. Les tarifs tiennent compte des aides des différentes collectivités : ville d'Indre, Caisse d'allocations familiales, Conseil Général, Etat. En général, les tarifs sont fixés par le C.A. pour une année, de janvier à décembre inclus. Ils peuvent être révisés en fonction des conditions économiques résultant notamment de baisse de subventions ou de décisions réglementaires nouvelles.

2.1 Règlements des frais d'activités

L'ACLEEA se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé 15 jours avant le début de l'activité (séjours ou stages).

2.2 Frais médicaux

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité l'ACLEEA peut être amené à régler au nom de l'usager certaines dépenses médicales pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé à l'usager ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur.

2.3 Avantage fiscal

Les frais engagés dans le cadre des accueils péri scolaires et des centres de loisirs pour les enfants de moins de 7 ans sont déductibles des impôts.

3. Séjours : conditions particulières

3.1 Tarifs des séjours

Ils sont susceptibles de modification en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles.

Malgré toute l'attention portée à la réalisation de cette plaquette, des erreurs d'édition peuvent se glisser. Les prix et les dates indiqués vous seront confirmés lors de votre réservation. Pour les séjours à l'étranger, une variation des taux de change des devises utilisées pourrait modifier les tarifs (arrêté 83-42 relatif à la publicité des prix des voyages et séjours). Les tarifs sont différenciés en fonction des revenus des familles. L'utilisation des prestations de l'ACLEEA est subordonnée à l'adhésion familiale.

Le calcul de votre quotient familial sera effectué à cette même occasion sur présentation de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif CAF.

3.2 Séjours écourtés

En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable prendront en charge son voyage retour ainsi que les frais de déplacement et de mission de l'accompagnateur. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires décidées par la direction de l'ACLEEA aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille ou du responsable légal, sur la base du prix du transport collectif le moins onéreux. Dans ce dernier cas, si la famille ou le responsable légal ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, l'ACLEEA prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

3.3 Responsabilité de l'organisateur

L'exécution des séjours proposés par l'ACLEEA suppose suivant les cas l'intervention d'organismes différents : propriétaire, gestionnaires d'établissement, prestataires d'activités, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur prestation aux termes des statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Le programme des séjours de vacances a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de l'ACLEEA par exemple des défauts de financement ou un nombre insuffisant de participants.

4. Centre de Loisirs

4.1 Conditions de réservations

Chaque centre de loisirs dispose d'une capacité d'accueil déterminée. Par conséquent l'inscription d'un enfant est subordonnée à disponibilité de places Les inscriptions et les réservations de périodes d'accueil sont assurées selon les ordres de priorités suivants :

- en 1er lieu : l'inscription des usagers qui résident à Indre dans l'ordre d'arrivée de leur demande.
 - en 2nd lieu : l'inscription des usagers qui résident hors Indre dans l'ordre d'arrivée de leur demande.
- En s'adressant à l'ACLEEA les familles se verront indiquer les modalités d'inscription, dates et horaires, par accueil sur place ou par correspondance.

4.2 Paiement et annulation

Chaque réservation doit être accompagnée du règlement total de jours retenus.

- Les journées non utilisées, pour des raisons médicales, ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical, parvenu avant un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.
- Les demandes de remboursement pour des motifs autres que médicaux devront être effectuées auprès du directeur de l'ACLEEA sur présentation des pièces justificatives, dans un délai maximum de 7 jours après la date du premier jour d'absence.

Tout annulation effectuée un mois à l'avance sera remboursée intégralement.

5. Consommation de tabac, drogues et alcool

L'alcool et le tabac : dans la continuité de la réflexion, du travail mené, des actions engagées par l'ACLEEA depuis plusieurs années sur ses différentes structures d'accueil et de loisirs, toute consommation de produits alcoolisés ou tabacologiques n'est pas autorisée.

Drogues : la possession et la consommation sont interdites et répréhensibles par la loi.

Réalisation de devis,
téléchargement de documents,
calcul de quotient, informations diverses
avant, pendant et après les séjours sur
www.acleea.fr

**Bureau
ouvert**

mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
de 13h30 à 18h

Les inscriptions sont ouvertes
pour les Indrais à partir du **16 mai**
et pour les personnes extérieures à la commune
à compter du **6 juin**
Aucune inscription ne sera prise par téléphone

Tarifs en euros

Pour les Indrais

CLSH COMMUNE 2012						MINI CAMPS CLSH OU RNJ		COLONIES 8/12 ANS	SEJOURS JEUNES + 13 ANS
JOURNEE		1/2 JOURNEE		ACC PERICENTRE		TARIFS 5 JOURS		Forfait 12 Jours	Forfait 12 Jours
CAFLA	NONCAF	CAFLA	NONCAF	MATIN	SOIR	CAFLA	NONCAF	TRC	TRC
3,00	6,84	2,00	3,92	1,90	1,43	49,47	73,47	91,11	121,85
3,87	7,71	2,58	4,50	1,90	1,43	54,11	78,11	125,16	166,80
5,04	8,88	3,36	5,28	1,90	1,43	58,64	82,64	160,23	214,03
5,96	9,80	3,97	5,89	1,90	1,43	63,22	87,22	193,17	258,98
7,28	11,12	4,85	6,77	1,90	1,43	70,65	94,65	235,97	317,21
8,40	12,24	5,60	7,52	1,90	1,43	75,08	99,08	276,59	367,70
9,52	13,36	6,35	8,27	1,90	1,43	80,98	104,98	316,09	421,60
10,64	14,48	7,09	9,01	1,90	1,43	86,78	110,78	355,64	475,51
11,71	15,55	7,81	9,73	1,90	1,43	92,59	116,59	395,19	529,46

Pour les hors commune

CLSH COMMUNE 2012						MINI CAMPS CLSH OU RNJ		COLONIES 8/12 ANS	SEJOURS JEUNES + 13 ANS
JOURNEE		1/2 JOURNEE		ACC PERICENTRE		TARIFS 5 JOURS		Forfait 12 Jours	Forfait 12 Jours
CAFLA	NONCAF	CAFLA	NONCAF	MATIN	SOIR	CAFLA	NONCAF	TRC	TRC
4,50	8,34	3,00	4,92	1,90	1,43	74,21	98,21	136,67	182,78
5,80	9,64	3,87	5,79	1,90	1,43	81,16	105,16	187,74	250,20
7,56	11,40	5,04	6,96	1,90	1,43	87,96	111,96	240,35	321,05
8,93	12,77	5,96	7,88	1,90	1,43	94,83	118,83	289,75	388,47
10,92	14,76	7,28	9,20	1,90	1,43	105,97	129,97	353,96	475,81
12,60	16,44	8,40	10,32	1,90	1,43	112,62	136,62	414,89	551,55
14,28	18,12	9,52	11,44	1,90	1,43	121,47	145,47	474,13	632,41
15,96	19,80	10,64	12,56	1,90	1,43	130,18	154,18	533,46	713,26
17,56	21,40	11,71	13,63	1,90	1,43	138,88	162,88	592,78	794,19

Adhésion

ACLEEA 3 €
RNJ 27 €

Maison des associations
2 rue du stade, 44610 Indre
tel. 02 40 85 46 10 **fax.** 02 40 85 46 18
contact@acleea.fr

